

## Compte rendu de la séance du jeudi 31 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance : Edith HILD

Ordre du jour :

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat de 2021 sur 2022
- Vote du budget 2022

### **BUDGET COMMUNE :**

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat de 2021 sur 2022
- Vote des taxes locales
- Subventions aux associations
- Fongibilité des crédits
- Reprise des provisions
- Vote du budget 2022

Questions diverses :

- Tours de garde des élections présidentielles des 10 et 24 avril

### **Délibérations du conseil :**

## **BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2021 ( DE\_2022\_003)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021**  
**( DE\_2022\_004)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Maurice BARBEZANT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 735.61		10 768.18		44 503.79
Opérations exercice	2 897.89	1 347.69	3 643.82	4 155.13	6 541.71	5 502.82
Total	2 897.89	35 083.30	3 643.82	14 923.31	6 541.71	50 006.61
Résultat de clôture		32 185.41		11 279.49		43 464.90
Restes à réaliser						
Total cumulé		32 185.41		11 279.49		43 464.90
Résultat définitif		32 185.41		11 279.49		43 464.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021 SUR**  
**2022 ( DE\_2022\_005)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 11 279.49**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 768.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>511.31</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>11 279.49</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>11 279.49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	11 279.49
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BP 2022 ( DE \_2022\_006)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Laneuveville Devant Bayon,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Laneuveville Devant Bayon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En fonctionnement, à la somme de : 15 279,49 €**  
**En investissement, à la somme de : 33 533,10 €**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	9 736.11
014	Atténuations de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	187.35
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	508.34
022	Dépenses imprévues	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 347.69
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 279.49</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	4 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 279.49
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 279.49</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	33 533.10
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>33 533.10</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 347.69
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	32 185.41
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>33 533.10</b>

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021 ( DE 2022\_007)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ( DE 2022\_008)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Maurice BARBEZANT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 996.10		105 906.51		161 902.61
Opérations exercice	493 233.49	350 942.67	150 380.54	239 217.14	643 614.03	590 159.81
Total	493 233.49	406 938.77	150 380.54	345 123.65	643 614.03	752 062.42
Résultat de clôture	86 294.72			194 743.11		108 448.39
Restes à réaliser	208 722.81	209 752.08			208 722.81	209 752.08
Total cumulé	295 017.53	209 752.08		194 743.11	208 722.81	318 200.47
Résultat définitif	85 265.45			194 743.11		109 477.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021 SUR 2022 ( DE\_2022\_009)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice BARBEZANT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 194 743.11**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	105 906.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	92 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>88 836.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>194 743.11</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>194 743.11</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	85 265.45
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	109 477.66
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **VOTE DES TAXES 2022 ( DE\_2022\_010)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux des taxes locales de 2021, soit :

- 26,43 % pour la taxe foncière bâtie,
- 21,30 % pour la taxe foncière non bâtie,
- 23,35 % pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

## **LIQUIDATION DES PROVISIONS ( DE 2022 011)**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2321-2 et R.2321-2,
- l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- l'article R.232-3 du CGCT qui permet au Conseil Municipal de délibérer sur ce point,
- l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Considérant :

- qu'à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la M 57, il convient de fixer le régime applicable aux provisions,
- qu'il est décidé d'adopter le régime des provisions semi-budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le régime des provisions semi-budgétaires et décide la liquidation de la façon suivante :

- Année N-1 : 5 %
- Année N-2 : 30 %
- Année N-3 : 60 %
- Années antérieures : 100 %

## **FONGIBILITE DES CREDITS (DE 2022 012)**

Avec la nomenclature M57, il n'y a plus de crédits de dépenses imprévues.

En effet, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que des mouvements de crédits entre chapitres seront possibles, à hauteur de :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2022 013)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2022 de la façon suivante :

- Chœur d'Hommes Jean Bouillet 200 €
- Ukraine 200 €
- Restos du cœur 200 €
- ADMR 200 €
- Donneurs de sang 200 €
- Journal mensuel du Saintois 50 €

## **AIDE AUX FAMILLES : ACTIVITES ET DIPLOMES (DE 2022\_014)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- 30 € / enfant jusqu'à 18 ans pour toute activité culturelle, sportive ou de loisirs une seule fois par an. Cette somme sera versée sur présentation d'un justificatif de paiement de la cotisation annuelle, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- 30 € à tous les diplômés jusqu'à la licence, sur présentation d'un justificatif de réussite à l'examen, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## **BUDGET COMMUNE : VOTE BP 2022 ( DE 2022\_015)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Laneuveville Devant Bayon,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Laneuveville Devant Bayon pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En fonctionnement, à la somme de : 316 224,93 €**  
**En investissement, à la somme de : 531 219,46 €**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	73 850.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 000.00
014	Atténuations de produits	11 964.00
65	Autres charges de gestion courante	69 609.00
66	Charges financières	4 000.00
67	Charges spécifiques	1 500.00



023	Virement à la section d'investissement	112 301.93
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>316 224.93</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 865.00
73	Impôts et taxes	70 000.00
74	Dotations et participations	51 380.00
75	Autres produits de gestion courante	70 000.00
76	Produits financiers	2.27
77	Produits spécifiques	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	109 477.66
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>316 224.93</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 411.43
21	Immobilisations corporelles	9 000.00
23	Immobilisations en cours	289 613.31
16	Emprunts et dettes assimilées	19 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
041	Opérations patrimoniales	105 400.00
001	Solde d'exécution section investissement	86 294.72
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>531 219.46</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	209 752.08
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	85 265.45
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	112 301.93
041	Opérations patrimoniales	105 400.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>531 219.46</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Questions diverses :

**Election présidentielle 10 AVRIL 2022**

**Tenue du scrutin 1er Tour**

<b>8h00 à 10h00</b>	<b>Dominique BARABAN</b>	<b>Aurélien CHARROIS</b>
<b>10h00 à 12h00</b>	<b>Quentin CHARROIS</b>	<b>Jean Paul CHARBONIER</b>
<b>12h00 à 14h00</b>	<b>Maurice BARBEZANT</b>	<b>Clément MARIN</b>
<b>14h00 à 16h00</b>	<b>Pierre BERTRAND</b>	<b>Jean Paul BARBEZANT</b>
<b>16h00 à 18h00</b>	<b>Nicole GENET</b>	<b>Yannick COURTEAUX</b>
<b>18h00 à 19h00 et déroulement</b>	<b>Edith HILD</b>	<b>Anne Marie BARBEZANT</b>

**Election présidentielle 24 AVRIL 2022**

**Tenue du scrutin 2ème Tour**

<b>8h00 à 10h00</b>	<b>Dominique BARABAN</b>	<b>Aurélien CHARROIS</b>
<b>10h00 à 12h00</b>	<b>Quentin CHARROIS</b>	<b>Jean Paul CHARBONIER</b>
<b>12h00 à 14h00</b>	<b>Maurice BARBEZANT</b>	<b>Clément MARIN</b>
<b>14h00 à 16h00</b>	<b>Pierre BERTRAND</b>	<b>Jean Paul BARBEZANT</b>
<b>16h00 à 18h00</b>	<b>Nicole GENET</b>	<b>Corinne ANDRE</b>
<b>18h00 à 19h00 et déroulement</b>	<b>Edith HILD</b>	<b>Anne Marie BARBEZANT</b>

Edith HILD  


